

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2019

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures 30 minutes, le 13^e jour du mois de décembre deux mille dix-neuf (2019), au Centre municipal de Notre-Dame-de-Montauban, 477 avenue des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Serge Deraspe, maire
Madame Martine Frenette, conseillère
Madame Marjolaine Morasse, conseillère
Madame Diane Du Sablon, conseillère
Monsieur Donald Dryburgh, conseiller
Madame Ginette Bourré, conseillère
Madame Guylaine Gauthier, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal du 8 novembre 2019
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance de novembre 2019
- 1.5 Fermeture des bureaux pour les vacances de Noël
- 1.6 Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2020
- 1.7 Ajustements salariaux pour 2019 - Centre sportif Jules Paquin
- 1.8 Indexation de la rémunération pour 2020
- 1.9 Modification au contrat de travail de la directrice générale et secrétaire trésorière par intérim
- 1.10 Banque d'heures chez Info-teck
- 1.11 Dépôt de la liste des immeubles pour vente pour non-paiement de taxes par la MRC de Mékinac

2 TRÉSORERIE

- 2.1 Autorisation des dépenses du mois de novembre 2019
- 2.2 Autorisation de présenter une demande de financement dans le cadre de l'Accord Emplois d'été Canada 2020
- 2.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 3.1 Renouvellement du contrat du directeur du SISEM
- 3.2 Achat d'une génératrice mobile pour mesures d'urgence

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 4.1 Reddition au MTQ pour l'entretien de la signalisation aux passages à niveau 2019
- 4.2 Demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 6.1 Projet FARR - dépôt d'un projet pour le maintien des services de proximité et autorisation de signature
- 6.2 Dépôt de candidature à la démarche Municipalité amie des enfants

- 6.3 Approbation de la politique familiale révisée de la MRC de Mékinac
- 6.4 Projet FQIS: acceptation par la municipalité du rôle de fiduciaire et soutien équivalent monétaire annuel
- 6.5 Rectification - Droit de passage sur le sentier Québec - Club motoneige Alton

7 AUTRES SUJETS

- 7.1 Varia
- 7.2 Point d'information du Maire
- 7.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)
- 7.4 Levée de l'assemblée

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Serge Deraspe, maire. Madame Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2019-12-219 Monsieur Deraspe fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame Ginette Bourré et résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance du 13 décembre 2019 tel que proposé, en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption du procès-verbal du 8 novembre 2019

2019-12-220 **CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2019 a été remis aux élus avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Guylaine Gauthier et résolu que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance de novembre 2019

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE:

Madame Pascale Bonin, directrice générale par intérim de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban fait la lecture des points d'intérêt public reçus dans la correspondance du mois de novembre 2019.

Tel que convenu avec le conseil municipal, l'ensemble de la correspondance est déposé sans lecture intégrale après que les conseillers en ont pris connaissance.

1.5 Fermeture des bureaux pour les vacances de Noël

2019-12-221 Il est proposé par monsieur Donald Dryburgh

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'informer les citoyens que les bureaux seront fermés durant la période des fêtes du 21 décembre au 5 janvier inclusivement.

Adoptée

1.6 Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2020

2019-12-222 Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par madame Diane Du Sablon

Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020. Ces séances se tiendront à 19 heures 30 aux endroits et aux dates suivantes :

DATE, ENDROIT

Vendredi 17 janvier, 477 avenue des Loisirs

Vendredi 14 février, 477 avenue des Loisirs

Vendredi 13 mars, 477 avenue des Loisirs

Judi 9 avril, 477 avenue des Loisirs

Vendredi 8 mai, 411 rue **Garneau**

Vendredi 12 juin, 477 avenue des Loisirs

Vendredi 10 juillet, 477 avenue des Loisirs

Vendredi 14 août, 477 avenue des Loisirs

Vendredi 11 septembre, 411 rue **Garneau**

Vendredi 9 octobre, 477 avenue des Loisirs

Vendredi 13 novembre, 477 avenue des Loisirs

Vendredi 11 décembre, 477 avenue des Loisirs

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément au code municipal.

ADOPTÉE

1.7 Ajustements salariaux pour 2019 - Centre sportif Jules Paquin

2019-12-223 Considérant qu'il y a lieu de faire certains ajustements salariaux en ce qui a trait aux salaires de certains employés du Centre sportif Jules Paquin;

Il est proposé par M.

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De nommer Mme Josée O'Bomsawin gérante des services de restauration et de bar du Centre sportif Jules Paquin;

De déclarer que le salaire des autres employés préposés à la restauration sera le salaire minimum en vigueur;

Et d'engager M. Gilles Morasse comme préposé à l'entretien de l'aréna au salaire minimum en vigueur;

Cette résolution est rétroactive au 4 décembre 2019. Il est à noter que tout surnuméraire pourra être engagé par la direction au besoin.

Adoptée

1.8 Indexation de la rémunération pour 2020

2019-12-224 Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'indexation de la rémunération pour 2020;

Il est proposé par madame Ginette Bourré

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De procéder à l'indexation de la rémunération de la façon suivante:

- Pour les élus municipaux, tel que stipulé dans le règlement #2018-359 sur le traitement des élus, l'indexation sera en fonction de l'augmentation de l'indice général des prix à la consommation pour la région de Québec selon Statistiques Canada;
- Pour tous les autres employés municipaux, à moins qu'il en soit spécifié autrement dans un contrat ou une politique de travail, l'indexation sera le plus haut des 2 montants suivants: 2% ou l'indice général des prix à la consommation pour la région de Québec selon Statistiques Canada.

Adoptée

1.9 Modification au contrat de travail de la directrice générale et secrétaire trésorière par intérim

2019-12-225 **CONSIDÉRANT** que monsieur Benoit Caouette, directeur général et secrétaire-trésorier et fonctionnaire désigné est en congé de maladie pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT que le contrat actuel de Mme Pascale Bonin statue un maximum de 28 heures de travail par semaine;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de hausser son nombre d'heures de travail hebdomadaire à 32 et qu'il y a lieu de faire d'autres ajustements, non salariaux, à son contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Martine Frenette

Et résolu;

QUE le conseil municipal autorise les modifications ci-haut citées au contrat de madame Pascale Bonin dans les fonctions de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim;

QUE le maire, monsieur Serge Deraspe, soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban le contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.10 Banque d'heures chez Info-teck

2019-12-226 Il est proposé par M.

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De procéder à l'achat d'une banque de 40 heures chez Info-teck au coût de 2699\$, taxes en sus, ce qui représente un taux horaire de 67.50\$.

Adoptée

1.11 Dépôt de la liste des immeubles pour vente pour non-paiement de taxes par la MRC de Mékinac

2019-12-227 Considérant que la directrice générale par intérim dépose la liste des immeubles à être vendus pour taxes :

- Matricule 9800 20 8312
 - Lots 5 724 016, 5 724 152, 5 724 157, 5 724 159
 - Circonstances & dépendances
- Matricule 9593 67 3177

- Lot 5 724 527
- Circonstances & dépendances
- Matricule 9696 84 1875
 - Lot 5 724 697
 - Circonstances & dépendances

Il est proposé par madame Guylaine Gauthier

Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que ce conseil demande à la MRC de Mékinac de vendre ces immeubles pour non-paiement de taxes.

Et que ce conseil mandate M. Serge Deraspe, maire, pour renchérir pour et au nom de la municipalité dans ce dossier.

Adoptée

2 TRÉSORERIE

2.1 Autorisation des dépenses du mois de novembre 2019

2019-12-228 Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par madame Martine Frenette

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de novembre 2019. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 293 332.82 \$.

ADOPTÉE

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses présentées dans la liste des comptes au 30 novembre 2019.

Pascale Bonin

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

2.2 Autorisation de présenter une demande de financement dans le cadre de l'Accord Emplois d'été Canada 2020

2019-12-229 Il est proposé par madame Diane Du Sablon

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De présenter une demande de financement dans le cadre de l'*Accord Emplois d'été Canada 2020*. Madame Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, est autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document concernant ladite demande de financement.

ADOPTÉE

2.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Renouvellement du contrat du directeur du SISEM

2019-12-230 Tenant compte que le contrat de travail de M. Jonathan Fontaine, directeur du SISEM, prend fin le 31 décembre 2019;

Tenant compte qu'il y a lieu de le prolonger pour une durée indéterminée;

Tenant compte toutefois qu'il n'y a pas lieu, pour le moment, d'en changer la teneur;

Il est proposé par madame Martine Frenette

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De prolonger le contrat de travail de M. Jonathan Fontaine, directeur du SISEM, pour une durée indéterminée et ce, sans en changer la teneur. Les conditions de travail de M. Fontaine demeurent donc les mêmes.

Adoptée

3.2 Achat d'une génératrice mobile pour mesures d'urgence

2019-12-231 Tenant compte que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban désire mieux s'outiller pour répondre aux mesures d'urgence;

Il est proposé par monsieur Donald Dryburgh

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De procéder à l'achat d'une génératrice mobile, qui sera en mesure de desservir les besoins essentiels de la caserne et du puits dans le secteur des Mines, au coût de 1295\$, taxes en sus;

Et de mandater M. Daniel Durocher, électricien, pour procéder aux modifications nécessaires aux installations électriques afin d'accommoder cette génératrice. Ces modifications seront réalisées au coût de 1690\$, taxes en sus, pour la caserne et 1150 \$, taxes en sus, pour le puits dans le secteur des Mines.

Adoptée

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Reddition au MTQ pour l'entretien de la signalisation aux passages à niveau 2019

2019-12-232 Il est proposé par madame Martine Frenette

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De réclamer au Ministère des Transports une somme de 3 098.33\$ pour l'entretien de la signalisation aux passages à niveau sur la route de la Traverse pour l'année 2019.

Adoptée

4.2 Demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local

2019-12-233 **CONSIDÉRANT QUE** de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

CONSIDÉRANT QUE des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont initié un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

- La capacité de payer des municipalités;
- L'accès difficile aux programmes existants;

- Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- La pérennité des infrastructures.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Guylaine Gauthier

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) et participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :

- La capacité de payer des municipalités;
- L'accès difficile aux programmes existants;
- Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- La pérennité des infrastructures.

QUE cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec copie à la députée provinciale, et ministre de la Justice, Mme Sonia Lebel afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires.

Adoptée

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Projet FARR - dépôt d'un projet pour le maintien des services de proximité et autorisation de signature

2019-12-234 Considérant que M. Serge Deraspe, maire, a conçu un projet de *Maintien des services de proximité à Notre-Dame-De-Montauban*;

Considérant qu'il souhaite soumettre ce projet au FARR (fonds d'appui au rayonnement des régions) de la Mauricie;

Il est proposé par madame Ginette Bourré

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De soumettre le projet *Maintien des services de proximité à Notre-Dame-de-Montauban* au FARR de la Mauricie;

Et d'autoriser M. Serge Deraspe, maire, à signer tout document en lien avec ce projet.

Adoptée

6.2 Dépôt de candidature à la démarche Municipalité amie des enfants

2019-12-235 Considérant que, par sa résolution #2019-07-144, la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a appuyé la candidature de la MRC de Mékinac pour l'obtention de l'accréditation Amie des Enfants (MAE);

Considérant que la MRC de Mékinac a obtenu cette accréditation le 11 mai 2019 et est ainsi devenue **MRC amie des enfants** (MAE);

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban désire emboîter le pas à la démarche;

Il est proposé par madame Martine Frenette

Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban émette une lettre d'intention afin de devenir Municipalité Amie des Enfants (MAE);

Et qu'elle demande l'aide et l'appui de la MRC de Mékinac afin de compléter le dépôt de sa candidature.

Adoptée

6.3 Approbation de la politique familiale révisée de la MRC de Mékinac

2019-12-236 Tenant compte que, par sa résolution #19-11-208, la MRC de Mékinac a révisé sa politique familiale;

Tenant compte que cette politique a pour mission de fournir aux élus, aux décideurs, aux acteurs du développement de Mékinac, un guide, un cadre de référence sur des sujets et actions susceptibles d'avoir un impact sur la vie des familles;

Tenant compte que cette politique vise à :

- Maintenir et développer le réflexe famille dans toutes les prises de décisions municipales et organisationnelles;
- Maintenir, adapter et améliorer la qualité des services municipaux s'adressant aux familles;
- Favoriser les relations avec les familles ainsi qu'avec la municipalité et ses services;
- Offrir un milieu de vie sécuritaire où il fait bon vivre pour les familles;
- Encourager les initiatives provenant du milieu et qui sont orientées vers la famille.

Il est proposé par madame Guylaine Gauthier

Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban offre son approbation et son appui à la politique familiale révisée adoptée par la MRC de Mékinac.

Adoptée

6.4 Projet FQIS: acceptation par la municipalité du rôle de fiduciaire et soutien équivalent monétaire annuel

2019-12-237 Attendu que la Municipalité désire agir en tant que fiduciaire dans le projet qui sera déposé au FQIS;

Attendu que la Municipalité désire participer concrètement à ce projet;

Il est proposé par madame Ginette Bourré

Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban accepte d'être fiduciaire du projet qui sera déposé au FQIS et qu'elle offre un soutien annuel représentant une contribution d'environ 6240\$ tel que décrit dans le tableau ci-joint:

Type de contribution	Détails	Équivalence monétaire annuelle
Soutien administratif	Temps homme : 40\$/hre x1 hre/sem x 52 semaines	2080\$
Soutien au niveau des communications (journal l'Éveil, site web et page facebook)	Temps homme : 40\$/hre x1 hre/sem x 52 semaines	2080\$

Soutien logistique	Téléchargement, photocopies et télécopies	1000\$
Utilisation des locaux municipaux communautaires	90\$ / location X 12 locations par an	1080\$
	Total	6240\$

Adoptée

6.5 Rectification - Droit de passage sur le sentier Québec - Club motoneige Alton

2019-12-238 **CONSIDÉRANT** que le sentier de motoneige traverse la route Verrette, la rue des Prés et la rue de la Montagne;

CONSIDÉRANT que le Club de Motoneige Alton demande à la municipalité de renouveler le droit de passage de traverser ces artères;

CONSIDÉRANT que l'affichage est déjà installé;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Guylaine Gauthier

Et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban accepte de renouveler automatiquement et annuellement les droits de passage du Club Alton sur la route Verrette, la rue des Prés et la rue de la Montagne dès la saison 2019-2020 et les suivantes avec un préavis de trois (3) mois s'il y a une modification à l'entente d'une des parties.

Cette résolution remplace et abroge la résolution #2019-11-217.

ADOPTÉE

7 AUTRES SUJETS

7.1 Varia

7.2 Point d'information du Maire

7.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)

7.4 Levée de l'assemblée

2019-12-239 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Donald Dryburgh et résolu que la séance soit levée à 20h55.

ADOPTÉE à l'unanimité par les conseillers.

Monsieur Serge Deraspe
Maire

Madame Pascale Bonin
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim

" Je, Serge Deraspe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut

à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 17 décembre 2019.